Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260330-2026_25_12-DE

Date de la convocation : 25 mars 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2026

Le 30 mars de l'an deux mil vingt-six à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de KERSAINT-PLABENNEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, M. COLLIN Anthony, Mme GUIANVARC'H Nathalie, M. L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie, AVILA Cathy, MM. DOS SANTOS Dominique, LE CHUITON Jean-Noël, DIVERRES Patrice, Mmes LE JEUNE Martine, MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, PETTON Laëtitia, MM. Jean-François TREGUER, GALLOU David, LAIZET Yann, Mme LOYER Sonia, M. ABASQ Kévin.

Secrétaire de séance : Mme Karine HELIES

2026-25-12– AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE PLABENNEC – MAITRISE D'ŒUVRE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCPA

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de la CCPA a pris une délibération le 8 juillet 2021 définissant les dispositions relatives à l'attribution de fonds de concours portant sur les opérations de revitalisation des centre-bourgs ; L'objectif était de financer les études portées par les communes pour des projets sur les centre-bourgs.

Les travaux d'aménagement de la route de Plabennec entrent dans ce cadre et permettent ainsi à la commune de solliciter le fonds de concours de la CCPA pour la maîtrise d'œuvre du projet pour l'année 2025. En effet l'aménagement de la route a pour objectif de sécuriser et embellir les espaces publics, limiter les nuisances et les vitesses des véhicules, favoriser les modes de déplacement doux et sécuriser l'accès au nouveau lotissement des Verdiers. Il s'agit également de planter des végétaux afin de réduire les effets d'ilots de chaleur, de permettre l'infiltration d'eau dans les sols et de compléter la trame végétale du bourg.
L'aménagement représente 750 mètres de longueur et une surface de 7600m²
Sur une voirie existante en enrobé de 5 240 m2 seront désimperméabilisés par : 420 m2 pour plantation de gazon, de vivaces et d'arbustes ; 275 m2 pour infiltration des eaux dans des noue plantées de végétaux rustiques ; 95 m2 de pavés à joints engazonnés pour les stationnements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter auprès de la Communauté des Communes du Pays des Abers le versement d'un fonds de concours d'un montant de 15 000 € au titre de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la route de Plabennec.
- APPROUVE le plan de financement global qui s'établit comme suit :

Objet	**Montant global HT**
Maitrise d'œuvre	36 000
Total	36 000
Plan de financement	
CCPA	15 000
Autofinancement	21 000
Total	36 000

- DONNE pourvoir au maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires liées à cette affaire.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 30 mars 2026

Le Maire,

Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance,

Karine HELIES

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.